

Image not found or type unknown



Composition penale suite a demarque

Par **JIMBO_old**, le **30/05/2007 à 11:00**

je suis controleur a la sncf et j'ai donc une assermentation et une agrementation ;je passe pour une composition penale le 3 JUILLET et j'ai vu que c'est inscrit d'office au bulletin 1 du casier judiciaire;je voulais savoir si ça allait suspendre mon assermentation et agrementation ce qui me ferait perdre mon travail;merci d'avance;